



Indemnisation après être victime d'un vol

Par **Heesh**, le **07/06/2014** à **22:54**

Bonjour a vous,

Je me tourne vers vous afin d'avoir des conseils.

En août 2013 ma femme et moi avons êtes victime d'un vol.

Les voleurs sont 6 jeunes mineurs qui ont forcés notre garage afin de voler nos vélos tout neuf que nous venions d'acheter. 2 vélos avec accessoires d'une valeur qui dépassent 550 euro.

Les jeunes ont été retrouvés (3 sur 6) car une voisine les choper en photo.

J'ai donc portés plainte, j'ai été remboursè en petite partie par mon assurance.

J'ai reçu un courrier du tribunal me demandant de remplir plusieurs champs dont ceux la "dédommagement matériel et dédommagement moral"

Et mon assurance demande à être rembourser aussi du coup

Que dois je demander pour vous ?

Matériel j'avais pensè a 2 fois le montant exact de la facture (facture dont j'ai biensur). Ainsi mon assurance et moi auront quelques choses

Moral j'avais pensè demander une somme par tête des voleurs

Après biensur je sais que le juge tranchera

Mais combien puis je demander pour vous ?

Me conseillez vous un avocat ? Sachant que les parents des 3 juges ont prit un avocat. Je

n'ai pas les moyen de me payer un avocat... Je devrais gagner puisque les photos montrent bien ces jeunes forcer voler et repartir avec nos vélos. Peut être étant sur de gagner je peux demander à ce que les voleurs en plus de rembourser me paye mon avocat non?

Ma femme a mal vécu ce vol. Elle ne se sentais du tout en sécurité et cela la marquer

Merci de vos conseils

Bien Cordialement
Thomas

Par **Heesh**, le **09/06/2014** à **00:06**

Personne pour me renseigner ?

Par **chaber**, le **09/06/2014** à **10:23**

bonjour

il faut vous rapprocher de votre assureur qui est tiers subrogé pour l'indemnité versée afin de savoir s'il missionne un avocat

vous pouvez réclamer votre préjudice réel justifié et une indemnité forfaitaire de dommages et intérêts.

En ce genre de dossier il y a souvent condamnation "in solidum" et vous pourrez vous retourner en totalité contre le plus solvable. Ce sera à lui de faire son affaire avec les autres condamnés.